

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1874.

•

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les prévisions de dépenses des divers services du Département des Travaux publics pour 1874 s'élèvent à la somme de. . . . fr. 66,777,461 »
non compris celles que comporte l'exploitation des lignes
du Grand-Luxembourg, reprises par l'État.

Comparées à celles du projet de Budget de 1873, lequel,
complété par les amendements proposés, s'élève à. . . . 66,220,061 »
elles présentent sur ces dernières une augmentation de. fr. 557,400 »

Toutefois, le Budget de 1873 n'étant pas encore voté et le projet élaboré pour 1874 devant nécessairement subir ultérieurement une révision par suite, notamment, de la reprise, par l'État, des lignes du Luxembourg, ce résultat comparatif ne peut être donné actuellement qu'à titre de simple renseignement.

Sous réserve des modifications que le projet de Budget de 1874 pourra devoir subir, voici la répartition et la justification de cette différence.

Administration centrale	41,500 »
Ponts et chaussées	302,100 »
Mines	9,250 »
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine. .	204,550 »
TOTAL. fr.	<u>557,400 »</u>

CHAPITRE 1^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires et employés.*

Dans l'augmentation de 41,500 francs sollicitée à cet article, l'administration des ponts et chaussées figure pour 5,400 francs; celle du chemin de fer, etc., pour 36,100 francs.

La somme de 5,400 francs est destinée à augmenter de deux employés le personnel absolument insuffisant de la direction des travaux hydrauliques, et d'un employé le personnel du bureau des mines.

L'augmentation de 36,100 francs demandée pour l'administration centrale des chemins de fer se décompose comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1 ^o Seconde moitié du crédit de 53,000 francs justifié à la page 4 du Document parlementaire n° 4, session de 1872-1873. . . fr.	26,500 »
2 ^o Complément d'un crédit de 28,800 francs justifié au projet de Budget amendé de l'exercice 1873 (même document et même page)	9,600 »
TOTAL. . . fr.	<u>36,100 »</u>

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de fr. 3,717,000 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes en 1874 et entretien de nouvelles sections.	2,317,000 »
B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Payement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et de reconstruction d'ouvrages d'art, etc. . .	400,000 »
C. Travaux de construction et de rectification de routes, et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemins de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières. fr.	1,000,000 »
TOTAL . . .	<u>3,717,000 »</u>

A. — Entretien ordinaire.

La somme demandée est de.	2,317,000 »
Allocation de 1873	2,242,000 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.	<u>75,000 »</u>

Cette différence résulte de la mise à l'entretien, en 1874, de plusieurs nouvelles sections de routes, et de l'augmentation de salaire de 5 francs par mois qui a été accordée à tous les cantonniers. Les salaires de ces agents n'étaient en général que de 50 francs par mois. La mesure dont il s'agit est

NOTE PRÉLIMINAIRE.

justifiée par le renchérissement de la main-d'œuvre et des choses de la vie.

Le crédit repris sous le litt. *B* étant la reproduction de celui qui figure au Budget depuis 1863, on croit pouvoir se référer aux explications qui ont été fournies antérieurement.

C. — Construction et rectification de routes.

La somme demandée est de 1,000,000 de francs.

Ainsi qu'on l'a dit à l'appui du projet de Budget de 1873, cette allocation est indispensable pour satisfaire, en partie, aux nombreuses demandes concernant la construction de nouvelles voies de communication.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Cette somme, égale à celle votée depuis un grand nombre d'années, est destinée à l'exécution de plantations nouvelles et au renouvellement des anciennes.

2^e SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9 — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squadres, achat et frais de conservation des objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques.*

Somme demandée : 300,000 francs.

Ce crédit est le même que celui qui a été porté au Budget de 1873.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées et du Jardin Botanique, à Bruxelles, aux locaux de l'aile droite du Musée de peinture; aux hôtels des gouvernements provinciaux à Gand et à Mons; aux bâtiments occupés par les directions des contributions et de l'enregistrement, ainsi que par les archives provinciales de l'État, à Mons; aux toitures et gouttières du Palais de l'Industrie, de l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères, de l'hôtel de la direction générale des ponts et chaussées et des mines, etc.*

Crédit demandé : 242,000 francs.

A. — Musées.

Somme demandée : 40,000 francs.

Elle est destinée à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

B. — *Bâtiments du Jardin Botanique, à Bruxelles.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Il est devenu indispensable de renouveler la couverture du dôme, laquelle se trouve en mauvais état. En outre, il est nécessaire d'exécuter des travaux de consolidation à la charpente de cette partie du bâtiment.

C. — *Locaux du Musée, occupés par les tableaux gothiques.*

Crédit demandé : 95,000 francs.

Les salles du premier étage du Musée dans lesquelles sont exposés les tableaux dits *gothiques*, laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la clarté. Elles ne reçoivent la lumière que latéralement par des fenêtres ordinaires, au lieu d'être éclairées du haut.

Le Département de l'Intérieur a demandé à celui des Travaux publics de faire exécuter les travaux destinés à remédier à cet inconvénient. Pour atteindre le but que l'on se propose, il y a lieu de démolir les plafonds, d'établir un système de lanterneaux et de supprimer les baies des fenêtres existantes. En 1874, on effectuera les travaux projetés dans les deux salles principales.

L'année suivante, on exécutera de semblables travaux dans les trois autres salles. Un deuxième crédit de 95,000 francs sera porté à cet effet au Budget de 1875.

D. — *Hôtel du gouvernement provincial à Gand.*

Somme demandée : 40,000 francs.

Elle est destinée à établir un système de chauffage à air chaud et de ventilation dans les bâtiments susdits, à placer des grillages aux baies de toutes les fenêtres et sur le mur de clôture du jardin de cet hôtel, ainsi qu'à reconstruire le pavage de la cour intérieure, lequel est en très-mauvais état.

E. — *Hôtels du gouvernement provincial, des directions des contributions et de l'enregistrement, à Mons. Bâtiment des archives provinciales de l'État situés dans la même ville.*

Crédit demandé : 22,000 francs.

Il est utile d'établir une distribution d'eau dans lesdites propriétés; en vue de combattre efficacement les incendies qui pourraient y éclater. En outre, il y a lieu de construire un escalier dans l'hôtel du Gouvernement provincial et de reconstruire un mur de clôture dépendant du bâtiment des archives.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

F. — *Renouvellement des toitures et gouttières du Palais de l'Industrie, de l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères, de l'hôtel occupé par la direction générale des ponts et chaussées et des mines, etc.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Il a été constaté que l'on ne pouvait pas ajourner plus longtemps le renouvellement des toitures et gouttières dont il s'agit.

3^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations, on croit utile d'indiquer, pour les services compris dans cette section et dans la suivante, les différences que présentent, dans leur ensemble, les crédits demandés au Budget de 1874 avec ceux qui sont portés au Budget de 1873.

Le tableau résumé ci-après établit ces différences :

DESTINATION DES CRÉDITS.	MONTANT DES CRÉDITS.		DIFFÉRENCE pour 1874.	
	1874.	1873.	En plus.	En moins.
Travaux d'entretien ordinaire des canaux et rivières. fr.	703,850	812,100	°	18,250 °
— — — — — extraordinaire — — — — —	897,750	888,550	9,200	°
— — — — — d'amélioration des canaux et rivières	550,600	405,800	133,800	°
Plantations	25,000	25,000	°	°
Bacs et bateaux de passage.	35,000	35,000	°	°
Travaux d'entretien ordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	243,500	211,250	32,250	°
Travaux d'entretien extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	348,000	289,500	58,500	°
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	245,000	249,000	°	4,000 °
Fr.	3,127,700	2,916,200	233,750	22,250 °
Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une augmentation de. . . fr.			211,500 °	

qui se subdivise de la manière suivante :

	AUGMENTA- TIONS.	DIMINUTIONS.
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières fr.	°	9,050 °
— — — — — d'amélioration des canaux et rivières.	133,800	°
— — — — — d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	90,750	°
— — — — — d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux :	°	4,000 °
Fr.	224,550	13,050 °
AUGMENTATION finale comme ci-dessus. . . fr.		211,500 °

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation provient spécialement des crédits sollicités pour travaux d'amélioration à la Meuse, à la Sambre canalisée, à l'Escaut, et pour travaux d'entretien extraordinaire aux ports. La demande d'allocation de ces crédits est justifiée plus loin.

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,691,600 francs.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou, enfin, le montant de l'estimation d'entreprises à adjuger.

On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux ayant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

Le crédit sollicité se répartit de la manière suivante :

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — Meuse.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans la province de Namur, dragages et enlèvements d'atterrissements dans la même province fr.	20,000 »	21,000 »
2 ^o Travaux analogues dans la province de Liège	155,000 »	10,000 »
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg	20,000 »	»

B. — Ourthe.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	3,000 »	10,000 »
A REPORTER. fr.	198,000 »	41,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT . . . fr.	198,000 »	41,000. »
C. — <i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.	30,200 »	51,200 »
D. — <i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, et entretien des plantations	30,000 »	»
2 ^o Remplacement du pont-levis en bois, de Bocholt, par un pont-levis en fer	»	12,000 »
Le pont actuel est en très-mauvais état.		
3 ^o Reconstruction de la maison éclusière de Loozén	»	8,000 »
Cette maison éclusière est également en très- mauvais état.		
E. — <i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>		
1 ^{re} SECTION		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; dévasements et entretien des plantations.	18,000 »	»
2 ^{me} SECTION.		
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	24,000 »	»
3 ^{me} SECTION.		
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	22,000 »	»
4 ^o Entretien de l'écluse maritime du Katten- dyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la conven- tion du 16-26 août 1858. — Part de l'État. . . .	3,100 »	»
5 ^o Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et déva- sement du chenal d'accèsion de l'Escaut. . . .	22,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.	347,300 »	112,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	347,300 »	112,200 »
F. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements et entretien des plantations.	8,000 »	»
2 ^o Remplacement des ponts-treillis en char- pente nos 1, 3 et 4 par des ponts-treillis en fer.	»	42,000 »
Les ponts en charpente nos 1, 3 et 4 se trou- vent en mauvais état et sont les derniers qu'il reste à remplacer par des ponts-treillis en fer.		
G. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements et entretien des plantations.	26,000 »	»
II. — Canal d'embranchement vers Turnhout.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	3,500 »	»
I. — Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	4,000 »	»
J. — Sambre canalisée.		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	80,000 »	»
2 ^o Reconstruction d'une pile et d'une culée du déversoir n° 15, à Moignelée, et installation d'une vanne automobile dans le passage de ce déversoir attenant à la rive droite	» »	16,000 »
Les parements de ces ouvrages sont en ma- çonnerie de briques et sont fortement dégradés. Il est indispensable de les remplacer par des		
A REPORTER. . . . fr.	470,800 »	170,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	470,800 »	170,200 »
parements en pierre de taille. Un travail ana- logue a été exécuté pour les autres piles. On profitera de cette reconstruction pour installer, dans un des passages de ce déversoir, une vanne automobile, afin que le déversoir ait constam- ment un débouché en rapport avec le débit de la rivière, ce qui, en temps ordinaire, évitera des inondations des propriétés amont résultant d'un manque de promptitude dans les manœu- vres.		
3° Reconstruction des tabliers, des portiques et des fleches des ponts-levis de Landelies et de Thuin	» »	24,000 »
Tous les ponts-levis de la Sambre sont en mauvais état et doivent être remplacés successi- vement par des ouvrages métalliques. La recon- struction des ponts-levis de Landelies et de Thuin ne peut plus être différée.		
4° Reconstruction du pont établi sur le dé- versoir n° 9, à Landelies.	» »	23,000 »
Ce pont est en très-mauvais état et nécessite un entretien coûteux. On projette de le rem- placer par un pont métallique. Il ne serait pas prudent d'ajourner ce travail.		
PROVINCE DE NAMUR		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; travaux de curement; etc.	4,400 »	30,000 »
K. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; draguages, curages; alimentation par machines à vapeur, etc.; entretien des plantations.	63,000 »	»
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, de huit paires de portes d'écluses	»	16,000 »
3° Grosses réparations aux bâtiments et aux		
A REPORTER. fr.	538,200 »	265,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	538,200 »	263,200 »
ouvrages d'art, et établissement de poteaux d'amarrage	»	11,500 »
4° Renouvellement d'une chaudière de la machine à vapeur de Luttre	»	4,500 »
5° Renouvellement d'une barque de service.	»	1,800 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

L. — *Escaut.*

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire fr.	10,000 »	»
---	----------	---

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; grosses réparations; dévasements . .	11,300 »	7,100 »
3° Reconstruction, pour cause de vétusté, du revêtement en charpente existant en amont du barrage d'Audenarde	»	8,300 »

PROVINCE D'ANVERS.

4° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; draguages	15,000 »	»
5° Reconstruction partielle du mursud du che- nal d'accession à l'Escaut de l'écluse du Kattendyk.	»	100,000 »

Ce mur a fait un mouvement qui menace sa conservation. La cause première et principale de l'accident est l'imbibition des eaux dans le remblai du terre-plein. La partie de mur compromise sera reconstruite de façon à prévenir le retour de pareil inconvénient et à assurer la stabilité de l'ouvrage.

M. — *Canal de Mons à Condé.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; grosses réparations; curages; alimen-		
A REPORTER. . . . fr.	574,500 »	398,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	574,500 »	598,400 »
tation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	12,400 »	14,500 »
2° Reconstruction en fer du pont-levis de l'écluse de Malmaison	»	15,000 »
Ce pont se trouve en mauvais état		

N. — Canal de Pommerœul à Antoing.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; grosses réparations; curages; alimenta- tion par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	14,700 »	33,900 »
2° Reconstruction d'une partie des perrés existant dans le bief de partage.	»	10,000 »
Ces perrés se trouvent en mauvais état.		
3° Renouvellement des générateurs des ma- chines d'alimentation	»	40,000 »
Ces générateurs sont également en mauvais état.		

O. — Lys.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire de la partie entièrement à charge de la Belgique	9,600 »	5,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Bel- gique)	500 »	150 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

3° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; dévasements éventuels, etc.	9,500 »	9,500 »
4° Reconstruction des ponts du Pas et de Saint-Georges, à Gand.	»	120,000 »
Les ponts actuels sont à simple voie et se trouvent en très-mauvais état. À cause de la		
A REPORTER. . . . fr.	620,800 »	646,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	620,800 »	646,250 »
grande circulation qui a lieu sur ces ponts, il est nécessaire de les reconstruire à double voie charretière.		
P. — Canal de dérivation de la Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; consolidation des berges; dévasements.	10,100 »	13,700 »
2° Remplacement, pour cause de vétusté, du portique et du châssis du tablier en bois du pont de Landegem par un portique et un châssis en fer	»	5,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; dévasements	20,000 »	5,000 »
Q. — Canal de Roulers à la Lys.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	6,000 »	6,000 »
R. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, et dévasements	8,600 »	13,800 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	18,000 »	7,500 »
3° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État).	2,000 »	»
4° Remplacement du tablier en charpente du		
A REPORTER. . . . fr.	685,500 »	697,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	683,500 »	697,250 »
pont dit de Paille, à Bruges, par un tablier avec longerons en tôle; reconstruction partielle des culées en maçonnerie; remplacement de la plate-forme en charpente par une plate-forme en maçonnerie.	»	30,000 »
5° Remplacement du tablier en charpente du pont dit Snaggaartsbrug, à Bruges, par un ta- blier avec longerons en tôle; abaissement et reconstruction partielle des culées en maçon- nerie.	»	28,000 »
Lors de l'exécution des travaux de réparation effectués dans ces derniers temps à ces ponts, on a constaté qu'il sera nécessaire de pourvoir prochainement à leur reconstruction. On projette de remplacer les tabliers aujourd'hui en charpente, par des tabliers, avec longerons en tôle et de reconstruire les plates-formes et les culées en maçonnerie, pour les motifs que le roulage est devenu très-actif dans le quartier de la ville où sont établis ces deux ponts, que les tabliers avec longerons en bois ne présentent pas une sécurité suffisante pour pouvoir supporter les fortes charges auxquelles ils sont soumis journellement; et qu'enfin ces tabliers sont d'un entretien trop dispendieux.		
S. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	3,000 »	2,000 »
T. — <i>Canal de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; grosses réparations.	5,400 »	»
U. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire et dévasements éventuels	6,100 »	12,000 »
A REPORTER. fr.	700,000 »	769,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	700,000 »	769,250 »
V. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	28,500 »	10,000 »
2 ^o Continuation des travaux de reconstruc- tion, au mortier de ciment, des perrés établis sur les talus du chenal de l'écluse maritime, à Heyst	»	25,000 »
L'expérience a démontré que les perrés non maçonnés ne résistent pas à l'action de la mer dans les gros temps.		
Le crédit demandé pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est pétitionné sous la réserve à laquelle les allocations précédem- ment accordées pour le même objet ont été expressément subordonnées, c'est-à-dire sous celle du droit de répétition de l'État, à charge des provinces des deux Flandres. (Voir notam- ment pages 420 et 421 de la <i>Note préliminaire</i> au projet de Budget de l'exercice 1865.)		
W. — Canaux le Moervaert et la Zuidleede.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	3,000 »	3,500 »
X. — Durme.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; dévasements	1,000 »	15,000 »
Y. — Dendre.		
1 ^o Entretien des plantations entre Alost et Termonde	300 »	»
2 ^o Entretien des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge sous le chemin de halage et le batardeau le Quintje, à Termonde.	500 »	»
Z. — Rupel.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	4,500 »	»
A REPORTER. fr.	737,800 »	822,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraord. et temporaires
REPORT. . . . fr.	737,800 »	822,750 »
A'. — <i>Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État.	2,000 »	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.	250 »	»
B'. — <i>Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	27,000 »	»
C'. — <i>Petite Nêthe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	12,000 »	»
D'. — <i>Grande Nethe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	6,000 »	»
- BASSIN DE L'YZER		
E'. — <i>Yser.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	8,800 »	»
2° Remplacement du pont-levis de Stavele par un pont tournant en fer.	»	75,000 »
Le pont-levis de Stavele est en très-mauvais état et sa reconstruction en 1874 sera indispen- sable. On projette de le remplacer par un pont tournant en tôle pour éviter les dépenses d'en- retien d'un pont en charpente.		
TOTAUX. . . . fr.	793,850 »	897,750 »
Total des sommes demandées pour les tra- vaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et ri- vières	1,691,600 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1874, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 198,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR

1° Perrés, enrochements, pavages et travaux divers d'amélioration	fr.	19,000	»
2° Construction d'un port à Jambes		60,000	»

L'établissement de ce port est réclamé dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de la navigation.

3° Construction d'un mur en prolongement du quai de Gravière et établissement d'un pont sur le ruisseau d'Arquet, à Namur		39,000	»
---	--	--------	---

La construction d'un mur est projetée en vue d'empêcher les érosions qui se produisent du côté de la culée du pont du chemin de fer de Namur à Givet, érosions qui rétrécissent le passage sous l'arche et qui, en s'étendant, pourraient nuire au pont lui-même. L'établissement d'un pont sur le ruisseau d'Arquet a pour but de permettre le halage, sur la rive gauche du fleuve, des bateaux en remonte qui doivent se placer en face du débarcadère du chemin de fer, pour opérer leur chargement ou leur déchargement, halage actuellement impossible, le ruisseau d'Arquet interceptant la communication le long de la rive gauche.

PROVINCE DE LIÈGE

4° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.		30,000	»
5° Agrandissement et amélioration du port de Taverne-à-Meuse, commune d'Ampsin		30,000	»

A REPORTER. fr. 178,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 178,000 »

L'exécution de ce travail est réclamée avec instance par le batelage et les industriels de la localité, le port, dans son état actuel, n'étant pas en rapport avec le mouvement des marchandises qu'on embarque et qui arrivent par eau sur ce point.

PROVINCE DE LIMBOURG

6° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration	20,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>198,000 »</u>

ART. 13. — *Oúrthe.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution, en amont de Comblain-au-Pont, de travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemin de halage aux endroits où il n'en existe pas.

ART. 14. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de revêtement des berges du canal, au moyen de bordages et de moellons, dans les parties non encore pourvues d'ouvrages défensifs, et à celle d'autres travaux divers d'amélioration.

ART. 15. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 21,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux de renforcement de contre-digues et travaux divers d'amélioration	fr. 6,000 »
2° Consolidation du pied du talus de la rive gauche en amont du pont de Hocht.	15,000 »
Ce travail est destiné à obvier à des éboulements qui deviennent considérables et dont on ne peut plus différer la réparation.	
TOTAL. . . . fr.	<u>21,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration à la 1^{re} section.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contredigues, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contredigues du canal, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 19. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 73,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1^o Construction de perrés et travaux divers d'amélioration fr. 30,000 »

2^o Établissement d'un garde-corps le long des quais de la dérivation amont de l'écluse n° 11 dans la traverse de Charleroi 10,000 »

Des accidents nombreux se produisent constamment à Charleroi, par suite de l'absence de garde-corps le long des quais de la dérivation de la Sambre. L'établissement de ces garde-corps est vivement réclamé par les habitants de Charleroi et des communes environnantes.

3^o Consolidation de la diguette du pont de Loup, sur 1,100 mètres de longueur 30,000 »

L'état actuel de la diguette du pont de Loup constitue un danger permanent pour les propriétés riveraines. Endommagée par les rats et les taupes, elle menace constamment de

A REPORTER. . . . fr. 70,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 70,000 »

se rompre. Elle nécessite une surveillance continuelle et un entretien dispendieux. On projette de l'élargir et de supprimer le fossé latéral, qui sera remplacé par un aqueduc. Une prise d'eau faite à la Sambre permettra d'effectuer des chasses dans cet aqueduc et de prévenir son envasement.

PBOVINCE DE NAMUR

4° Construction de perrés, empierrement ou pavage du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux, et travaux secondaires d'amélioration. 5,000 »

TOTAL . . . fr. 75,000 »

ART. 20. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 44,900 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement des pavages existants et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts fr 1,000 »

2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières 4,400 »

3° Acquisition de terrains pour l'élargissement des digues 3,000 »

4° Travaux divers d'amélioration, consistant en établissement de garde-corps, clôtures, construction de perrés, etc. . 3,500 »

Les travaux dont le détail précède formeront la continuation de ceux de même espèce pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.

TOTAL. . . . fr. 41,900 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 21. — *Escout.*

Somme demandée : 73,600 francs

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT

1° Remplacement du tablier provisoire en charpente du pont dit des Moulins, à Antoing, par un tablier définitif fr. 15,000 »

Ce travail est des plus urgents.

A REPORTER. . . fr. 15,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr, 15,000 »

2° Construction d'un nouveau pont sur la Petite-Rivière à la porte Morelle, à Tournai. 50,000 »

La reconstruction du pont de la porte Morelle, à Tournai, est une des conséquences du déplacement de la station du chemin de fer dans cette ville, déplacement qui nécessite le redressement de la Petite-Rivière, sur laquelle le pont est établi.

3° Travaux divers d'amélioration 7,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

4° Construction de trois aqueducs de 1,^m00 d'ouverture sur trois cours d'eau débouchant dans l'Escaut, à Heurne et à Asper, dans le but d'améliorer le chemin de halage; travaux secondaires d'amélioration 4,600 »

TOTAL. . . . fr. 75,600 »

ART. 22. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 28,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exhaussement de parties de digues des contre-fossés et construction de perrés pour la consolidation des talus de ces contre-fossés fr. 7,000 »

2° Démolition de l'ouvrage à couronne des fortifications de Mons; abaissement du plafond et de l'empatement des murs de quai du bassin du chemin de fer de Mons à Manage; abaissement du busc amont de l'écluse du pont-canal, etc. . . . 18,000 »

Ces travaux, projetés spécialement dans l'intérêt de la navigation, seront exécutés au moyen de matériaux dont l'État est propriétaire et qu'il importe d'utiliser le plus tôt possible.

3° Travaux divers d'amélioration 3,000 »

TOTAL. . . . fr. 28,000 »

ART. 23. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 21,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de quais. fr. 18,500 »

La construction de ces quais est projetée dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de la navigation.

2° Travaux secondaires d'amélioration 3,000 »

TOTAL. . . . fr. 21,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Lys.*

Somme demandée : 3,300 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 1,500 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2^o Travaux divers d'amélioration 1,800 »TOTAL. . . . fr. 3,300 »ART. 25. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 8,800 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Établissement de garde-corps aux abords de plusieurs
ponts et travaux divers d'amélioration. fr. 3,800 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Travaux divers d'amélioration 5,000 »TOTAL. . . . fr. 8,800 »ART. 26. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires
d'amélioration.ART. 27. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de
commerce, à Gand.*

Somme demandée : 23,600 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Exhaussement d'une partie du terrain dépendant du canal
de raccordement. fr. 13,200 »A REPORTER. . . . fr. 13,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 13,200 »

L'État a pris à sa charge la dépense à faire de ce chef. La somme demandée permettra d'exhausser le terrain devant les bâtisses existantes et en voie de construction.

2° Travaux secondaires d'amélioration et achat de terrain pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement. 1,400 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

3° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration 9,000 »

Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.

TOTAL. . . fr. 23,600 »

ART. 28. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 29. — *Canal de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit : de Langelced.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, effectués au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 30. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 6,500 francs.

* Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans les provinces des deux Flandres. De même que celle pétitionnée pour l'entretien du canal, elle est sollicitée sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge desdites provinces.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 31. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleele.*

Somme demandée : 400 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 32. — *Rupel.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 33. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 5,000 francs

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 34. — *Yser.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés.

ART. 35. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents, abstraction faite de l'exercice 1871, pour lequel, par mesure exceptionnelle d'économie, le crédit a été réduit à 10,000 francs.

ART. 36. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendus éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

4^{me} SECTION — PORTS ET CÔTES.

ART. 37. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 591,500 francs.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance.

Ici encore les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées au Budget précédent, ou le prix de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels il faudra pourvoir.

Le crédit pétitionné se répartit de la manière suivante :

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . fr.	60,000 »	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1824 (part de l'État).	1,000 »	»
3 ^o Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans	8,000 »	»
4 ^o Travaux de réparation et de consolidation de la grande digue de mer, au moyen du cimentage des perrés	»	5,000 »
5 ^o Travaux de draguage dans le nouveau bassin d'échouage, le long de l'estacade d'Ouest (partie Sud), aux postes de stationnement des navires dans le chenal d'accès de l'écluse des bassins, etc.	12,000 »	»
Ces travaux sont nécessaires pour permettre l'exploitation facile et régulière du bassin d'échouage et des dépendances du port.		
6 ^o Reconstruction en tôle du pont tournant en charpente établi sur le passage de navigation		
A REPORTER. . . fr.	81,000 »	5,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	81,000 »	3,000 »
maritime de l'écluse dite militaire, modification et aménagement des culées et des abords . . .	»	73,000 »
Ce pont a été consolidé et restauré il y a quelque temps. Néanmoins, le système d'après lequel il est conçu, convenable pour l'usage auquel cet ouvrage était primitivement destiné, ne peut plus suffire aujourd'hui, par suite du passage des charges considérables que l'on transporte aux ateliers de la marine établis sur la rive Est du port.		
7° Construction de nouvelles maisons pour le personnel des écluses de chasse du fond du port	»	33,000 »
8° Recreusement et approfondissement du bassin de retenue de l'écluse de chasse fran- çaise (1 ^{re} partie)	»	90,000 »
Les travaux repris sous les nos 7° et 8° présen- tent un caractère d'utilité et de nécessité.		

B. — Port de Nieuport.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	43,000 »	»
2° Travaux de grosses réparations aux ba- joyers de l'écluse de chasse	»	12,000 »
3° Reconstruction, en maçonnerie de briques et mortier de ciment, d'une partie de la jetée basse établie en arrière de l'estacade d'Est . .	»	30,000 »

Cette jetée est aujourd'hui en fascines et exige un entretien excessivement coûteux. Afin d'éviter cette dépense continue, on projette de reconstruire cet ouvrage en maçonnerie de briques avec mortier de ciment, d'après le système adopté pour la jetée basse derrière l'estacade d'Ouest du port d'Ostende.

C. — Port de refuge de Blankenberghe.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	13,000 »	»
A REPORTER. . . fr.	141,000 »	267,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	141.000 »	267.000 »

2° Reconstruction en pierres d'une partie des revêtements en fascinages qui consolident les digues du port. » 25,000 »

Ces revêtements en fascinages exigent un entretien dispendieux.

3° Reconstruction au mortier de ciment des perrés en moellons établis sur les talus limitant le chenal et le canal d'accession au bassin d'échouage. » 30.000 »

Ce travail formera le complément de celui exécuté en 1871.

D. — Côtes.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. 100,000 » 25,000 »

E. — Phares et fanaux.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre. 2,500 » 1,000 »

TOTAUX. . . . fr. 243,500 » 348,000 »

Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux 591,500

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAU

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux se répartissent comme il suit :

ART. 38. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 140,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Achèvement des travaux de redressement de la rive droite du chenal de l'avant-port devant l'ouvrage à couronne, triangles, etc. (3^{me} partie). fr. 80,000 »

A REPORTER. . . . fr. 80,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 80,000 »

Ces travaux formeront le complément de ceux exécutés ou à effectuer au moyen des crédits alloués aux Budgets précédents.

2° Enlèvement des lunettes militaires et des maçonneries des radiers et piles des anciennes écluses de Slykens; dévasement de l'arrière-port (1^{re} partie) 60,000 »

Ces travaux présentent un caractère d'utilité et de nécessité.

TOTAL. . . fr. 140,000 »

ART. 39. — Côtes.

Somme demandée : 104,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Continuation des travaux de construction de perrés maçonnés, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer fr. 88,000 »

Il est indispensable, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, de continuer l'exécution des ouvrages de l'espèce, destinés à défendre les dunes d'une manière efficace contre l'action de la mer.

2° Rectification de la digue du comte Jean, entre le chemin creux qui conduit à l'estran et le chemin de fer, à l'Est de la ville de Blankenberghe. 16,000 »

Ce travail est projeté en vue d'assurer l'accès des bâtisses élevées sur les dunes avoisinantes et de mettre cette partie de la côte en harmonie avec les projets d'agrandissement et d'amélioration élaborés par l'administration communale de Blankenberghe.

TOTAL. . . fr. 104,000 »

ART. 40. — Phares et fanaux.

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux et à l'acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux.

Elle est égale à celle allouée, chaque année, pour le même objet aux Budgets précédents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION VI. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.

ART. 42. — *Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées.*

A cet article, il est demandé une augmentation de 12,400 francs qui permettrait de faire droit à une proposition fort juste du conseil des ponts et chaussées, tendante à allouer aux conducteurs des ponts et chaussées une indemnité de bureau de cent francs pour les dédommager de certains frais auxquels leur service les astreint.

ART. 43. — *Traitement et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, etc.*

L'allocation de 745,569 francs demandée à titre de charge ordinaire présente une augmentation de 20,000 francs sur celle qui figure au Budget de 1873.

A diverses reprises des réclamations ont été faites au sujet de l'insuffisance des traitements des aides-barragistes, des pontonniers et autres agents subalternes. Ces réclamations ont paru fondées. L'augmentation de 20,000 francs ne permettra pas d'y satisfaire complètement; mais on pourra tout au moins améliorer, dans une certaine mesure, la position des agents le moins rétribués.

ART. 44. — *Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils.*

Les fonctionnaires et agents qui composent ce service ne jouissent, en général, que du traitement minimum attaché à leur grade respectif. Ce traitement n'est évidemment pas en rapport avec les exigences d'un service qui prend chaque jour plus d'extension. La faible augmentation de 2,200 francs proposée au projet de Budget de 1874 ne permettrait de relever que quelques traitements. Aussi n'est-elle fixée que provisoirement et sous réserve des modifications qui pourront être jugées nécessaires à l'époque où la Législature sera appelée à s'occuper des Budgets de l'exercice prochain.

CHAPITRE III. — MINES.

ART. 49. — *Personnel du corps des mines.*

Une augmentation de 15,250 francs est demandée à cet article. Elle est destinée à améliorer la position des ingénieurs principaux, des ingénieurs ordinaires, des sous-ingénieurs et des expéditionnaires, ainsi qu'à la nomination d'un sous-ingénieur.

L'augmentation sur l'ensemble de ce chapitre n'est que de 9,250 francs, par suite de la suppression, au Budget de 1874, du crédit extraordinaire de 6,000 francs, proposé par amendement à l'article 61 du Budget de 1873.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.

Ainsi que l'observation en est faite au début de cette note, les conditions dans lesquelles est présenté le projet de Budget de 1874, ne permettent pas de formuler des propositions de crédits définitives, en ce qui concerne surtout l'Administration des Chemins de fer, des Postes, Télégraphes et de la Marine. Sous réserve des modifications à apporter plus tard aux prévisions actuelles de dépenses, le Département doit se borner à reproduire les allocations proposées au projet de Budget de 1873, augmentées des compléments de crédits justifiés antérieurement. La suppression d'un crédit extraordinaire de 262,000 francs, demandé à ce Budget pour le service de la traction et du matériel de la marine, réduit à 204,550 francs l'augmentation que présente pour 1874 l'ensemble des crédits du chapitre IV.

CHAPITRES V ET SUIVANTS.

Aucune modification de crédits n'est proposée pour les services qui font l'objet des chapitres V et suivants du Budget.

ARTICLE UNIQUE DU PROJET DE LOI

A l'occasion de l'examen du projet de Budget de l'exercice 1856, la section centrale avait remarqué que des dépenses qui, dans sa pensée, incombaient à l'Administration des chemins de fer, avaient été imputées à charge du crédit ouvert à l'article 5 pour le service des administrations centrales du Département. Toutefois, elle n'avait pas cru devoir formuler de proposition pour faire cesser une situation qu'elle considérait comme contraire aux règles de la comptabilité publique.

Lorsque le Budget de 1857 lui fut soumis, elle réitéra l'observation de l'année précédente, et proposa d'ajouter au texte du projet de loi du Budget, un paragraphe portant interdiction de prélever des traitements ou indemnités, des dépenses de matériel, de fournitures de bureau, de chauffage, d'éclairage, etc., sur des allocations destinées aux salaires, à des travaux extraordinaires ou à des services spéciaux (voir Documents de la Chambre, section de 1856-1857, n° 106, p. 92).

Dans une lettre du 13 mars 1857, imprimée parmi les documents de la Chambre (même session, n° 127), M. le Ministre des Travaux publics déclara n'avoir aucune objection à faire au principe que la section centrale voulait faire consacrer par son amendement. Bien qu'il considérât l'insertion d'une pareille disposition dans la loi comme une superfétation, puisque l'interdiction qu'elle tendait à prescrire était déjà consacrée par les règles qui régissent l'imputation des dépenses publiques, il ne voulut pas contrarier les vues de la section centrale. Il alla même plus loin qu'elle : la rédaction qu'elle

NOTE PRÉLIMINAIRE.

avait proposée lui paraissant pouvoir donner lieu à de fausses interprétations, il proposa, quant aux dépenses de matériel, la rédaction suivante :

« Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les impressions,
» les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer
» des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge
» des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de
» ces services. »

« Cette dernière rédaction, disait M. le Ministre des Travaux publics, me paraît, à raison de la généralité de ses termes, préférable à la première. Toutefois, résolu comme je le suis à ne jamais enfreindre volontairement les règles prescrites en matière d'imputation de dépenses, je m'en réfère volontiers à la décision que prendra la section centrale, soit qu'elle adopte l'une ou l'autre de ces rédactions, soit qu'elle juge convenable d'en proposer une nouvelle, pourvu qu'elle ne renferme pas, comme celle à laquelle elle s'est d'abord arrêtée, le germe de difficultés sérieuses. »

Cette rédaction ayant été mise en discussion, en séance du 17 mars 1857 (*Ann. parl.*, p. 1083), M. le rapporteur de la section centrale déclara s'y rallier. Elle fut également adoptée par la Chambre et, depuis lors, elle a été reproduite, chaque année, dans la loi du Budget.

Y a-t-il utilité de la maintenir encore ?

Si elle était indispensable pour rendre impossibles des imputations irrégulières, le Département ne soulèverait certainement pas la question ; mais les principes de comptabilité qui nous régissent s'opposent formellement à ce qu'aucune allocation soit détournée de sa destination ; et si ces principes pouvaient être méconnus, la Cour des comptes serait toujours là pour en exiger la stricte application.

En définitive, la disposition rappelée ci-dessus et qui, depuis 1857, forme le § 3 de la loi du Budget, équivaut à dire : les dépenses de matériel, etc., de chaque service ne peuvent être imputées qu'à charge du crédit affecté à ces dépenses. Or, ce n'est faire autre chose que de rappeler un principe élémentaire en matière d'imputation des dépenses publiques, et il n'y a évidemment pas plus de raison de le rappeler au sujet d'une catégorie de dépenses qu'à propos de chacune de celles pour lesquelles un article spécial est ouvert au Budget.

Il suffira d'ajouter qu'aucun autre Budget ne contient une pareille disposition, pour achever de justifier la résolution qu'a prise le Département des Travaux publics de ne plus la reproduire à son Budget.

Quant au § 2, portant interdiction de prélever des traitements ou des indemnités sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux, il peut être utilement maintenu pour prévenir des irrégularités d'imputation.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exer-
cice 1874, est fixé à la somme de *soixante-six millions sept
cent septante-sept mille quatre cent soixante et un francs*
(66,777,461 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peu-
vent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires
ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

F. MONCHEUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	1,457,965 "
2	— des fonctionnaires et employés	1,133,665 "	"	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et em- ployés de l'Administration centrale	47,700 "	"	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	105,000 "	"	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	105,000 "	15,000 "	
6	Honoraires des avocats du Département	30,600 "	"	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.				
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,717,000 "	"	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'ex- ception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 "	"	
SECTION 2. — Bâtiments civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appar- tenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'en- retien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandis- sement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squares; achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques.	500,000 "	"	
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées et du Jardin Botanique à Bruxelles, aux locaux de l'aile droite du Musée de peinture, aux hôtels des gouvernements provinciaux à Gand et à Mons, aux bâtiments occupés par les directions des contributions et de l'enregistrement, ainsi que par les archives provinciales de l'État à Mons, aux toitures et gouttières de divers bâtiments de l'État, etc.	"	242,000 "	
A REPORTER. fr.		5,500,065 "	257,000 "	1,457,965 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,500,005 »	257,000 »	1,457,935 »
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	793,850 »	897,750 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. .	»	198,000 »	
13	Ourthe	»	7,000 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	»	12,000 »	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	21,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	8,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	3,000 »	
18	— — vers Hasselt	»	10,000 »	
19	Sambre canalisée.	»	75,000 »	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	»	11,900 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			9,013,839 »
21	Escaut	»	73,600 »	
22	Canal de Mons à Condé.	»	28,000 »	
23	— de Pommerœul à Antoing	»	21,500 »	
24	Lys	»	3,300 »	
25	Canal de dérivation de la Lys	»	8,800 »	
26	— de Roulers à la Lys—	»	4,000 »	
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de com- merce, à Gand.	»	23,600 »	
28	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	»	2,000 »	
29	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langheede.	»	10,000 »	
30	— de Selzaete à la mer du Nord	»	6,500 »	
31	Canaux le Moervaert et la Zuidleece	»	400 »	
32	Rupel	»	1,000 »	
33	Dyle et Demer	»	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
34	Yser.	»	6,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
35	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	6,319,815 »	1,004,550 »	10,471,804 »

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,319,815 »	1,694,350 »	10,471,804 »
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
36	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	33,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
37	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	243,500 »	348,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
38	Port d'Ostende	»	140,000 »	
39	Côtes	»	104,000 »	
40	Phares et fanaux.	»	1,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
41	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	35,000 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
42	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	728,370 »	10,000 »	
43	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	745,560 »	13,000 »	
44	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils	42,200 »	»	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
46	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	40,810 »	»	
47	— — — — — Frais de route	300 »	»	
48	— — — — — Matériel	1,800 »	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
49	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs.	250,250 »	»	350,160 »
50	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	»	
51	Confection de la carte générale des mines.	»	15,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	8,453,014 »	2,325,350 »	10,830,064 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,453,614 •	2,325,550 •	10,830,964 •
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
52	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 •	•	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
53	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 •	•	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1 ^{re} . — Voies et travaux.			
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	803,040 •	•	
55	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,251,880 •	•	
56	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,658,850 •	•	
57	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	1,860,580 •	•	
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
58	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	671,950 •	•	
59	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	7,480,540 •	•	
60	Primes d'économie et de régularité.	211,340 •	•	
61	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,470,100 •	•	
62	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	6,441,650 •	•	
	SECTION 3. — Transports.			
63	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,723,900 •	•	
64	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,540,960 •	•	
65	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	220,000 •	•	
66	Frais d'exploitation	1,537,820 •	•	55,806,997 •
67	Camionnage	1,010,000 •	•	
68	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	200,000 •	•	
69	Redevances aux compagnies	10,000 •	•	
	A REPORTER. fr.	52,588,090 •	2,325,550 •	66,837,961 •

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL. par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	52,588,090 .	2,525,330 .	55,113,420 .
	SECTION 4. — Postes.			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,718,150 .	•	
71	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	2,276,795 .	•	
72	Transport des dépêches; indemnité à payer éventuellement à la Compagnie concessionnaire de la ligne des paquebots belges sur le Brésil, la Plata et le Chili, pour compléter, jusqu'à concurrence des sommes garanties par l'État, le produit des taxes maritimes, des correspondances transportées par ces services. (Crédit non limitatif).	560,780 .	650,000 .	
73	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées. (Crédit non limitatif).	10,000 .	•	
74	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	576,000 .	•	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,574,915 .	•	
76	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	636,300 .	•	
77	Entretien	255,500 .	•	
	SECTION 6. — Marine.			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	685,420 .	•	
79	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	146,800 .	•	
80	Remises.	900,000 .	•	
81	Subsides	52,045 .	•	
82	Traction et matériel.	881,504 .	•	
	SECTION 7. — Services en général.			
83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	185,565 .	•	
84	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	121,600 .	•	
85	Matériel et fournitures de bureau.	655,240 .	•	
86	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000 .	•	
87	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	20,000 .	•	
88	Conférences des chemins de fer belges.	1,000 .	•	
	(Les crédits portés aux articles 2, 54, 58, 63, 70, 75, 78 et 83, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	A REPORTER. . . . fr.	63,062,611 .	2,975,350 .	66,037,961 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	63,062,611 .	2,975,350 .	66,037,961 .
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
89	Frais de route et de séjour.	1,000 .	•	
90	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	1,000 .	•	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000
91	Frais de route et de séjour.	100 .	•	
92	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900 .	•	
	CHAPITRE VI.			
93	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par me- sure générale ou pour un terme illimité	•	74,000 .	74,000 .
	CHAPITRE VII.			
94	Pensions : premier terme	19,000 .	•	19,000 .
	CHAPITRE VIII.			
95	Secours à des employés, veuves, ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	21,500 .	•	21,500 .
	CHAPITRE IX.			
96	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 .	•	18,000 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS fr.	65,728,111 .	3,049,350 .	68,777,461 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre des Travaux publics,

F. MONCHEUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	•	Traitement du Ministre. fr.
	a.	Secrétariat général fr. 111,150 •
	b.	Régie 40,000 »
2	c.	Traitements des fonctionnaires et employés. 145,500 »
	d.	Ponts et chaussées et mines 801,015 »
	e.	Chemins de fer, postes et télégraphes 56,000 »
3	•	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
4	•	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	•	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	•	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1874 fr.
7	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.
8	•	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	•	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squares. — Achat de différents objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques; conservation de ces objets fr.
10	•	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées et du Jardin botanique à Bruxelles, aux locaux de l'aile droite du Musée de peinture, aux hôtels des gouvernements provinciaux à Gand et à Mons, aux bâtiments occupés par les directions des contributions et de l'enregistrement, ainsi que par les archives provinciales de l'État, à Mons, aux toitures et gouttières du Palais de l'Industrie, de l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères, de l'hôtel de la direction générale des Ponts et Chaussées et des Mines, etc.
•	•	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils (pour mémoire).
•	•	Acquisition et appropriation d'un immeuble nécessaire à l'agrandissement des bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial à Mons (pour mémoire)
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et monétaires	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation.	Diminution	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
1,133,665 "	"	1,133,665 "	1,092,165 "	41,500 "	"	
47,700 "	"	47,700 "	47,700 "	"	"	
105,000 "	"	105,000 "	105,000 "	"	"	
105,000 "	15,000 "	120,000 "	120,000 "	"	"	
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"	
1,442,065 "	15,000 "	1,457,065 "	1,416,465 "	41,500 "	"	
2,317,000 "	"	2,317,000 "	2,242,000 "	75,000 "	"	
400,000 "	"	400,000 "	400,000 "	"	"	
1,000,000 "	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	
41,000 "	"	41,000 "	41,000 "	"	"	
3,758,000 "	"	3,758,000 "	3,683,000 "	75,000 "	"	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
"	242,000 "	242,000 "	"	242,000 "	"	
"	"	"	283,000 "	"	283,000 "	
"	"	"	28,000 "	"	28,000 "	
300,000 "	242,000 "	542,000 "	501,000 "	242,000 "	201,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Ourthe
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
g.		— — vers Hasselt
h.		— — vers Turnhout.
i.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommerœul à Antoing.
o.		Lys
11	p.	Canal de dérivation de la Lys.
	q.	— de Roulers à la Lys
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	t.	— de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit <i>de Langeleed</i>
	u.	— de Gand à Terneuzen
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord.
	w.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede
	x.	Durme
	y.	Dendre
	z.	Rupel
	a'.	Senne
	b'.	Dyle et Demer
	c'.	Petite Nèthe canalisée.
	d'.	Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	e'.	Yser.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
195,000 •	31,000 •					
3,000 "	10,000 "					
30,200 "	51,200 "					
50,000 •	20,000 •					
89,100 "	"					
8,000 •	42,000 •					
26,000 "	"					
5,500 "	"					
4,000 "	"					
84,400 •	95,000 "					
65,000 "	33,800 "					
56,300 •	115,400 "					
12,400 "	29,500 "					
14,700 "	85,000 •					
19,200 "	151,650 •					
50,100 •	23,700 "	1,691,600 •	1,700,650 •	"	9,050 •	
6,000 "	6,000 "					
28,600 "	79,500 "					
3,000 •	2,000 •					
5,400 "	"					
6,100 "	12,000 •					
28,500 •	55,000 "					
3,000 "	3,500 •					
1,000 "	15,000 "					
800 •	"					
4,500 •	"					
2,250 "	"					
27,000 "	"					
12,000 •	"					
6,000 "	"					
8,800 "	75,000 "					
795,850 •	897,750 "	1,691,600 •	1,700,650 "	"	9,050 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR
	a.	1° Perrés, enrochements, pavages et travaux divers d'amélioration
	b.	2° Construction d'un port à Jambes
	c.	3° Construction d'un pont et d'un mur, en prolongement du quai de Gravière, à Namur
		PROVINCE DE LIÈGE.
12	d.	4° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc Agrandissement et amélioration du port de Tavernes-à-Meuse
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	e.	5° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration du chemin de halage, bermes et travaux divers d'amélioration
		<i>Ourthe.</i>
13	•	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
14	•	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la consolidation des berges; garde-corps, pavage, etc.
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc</i>
15	a.	Travaux de renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration
	b.	Consolidation du pied du talus de la rive gauche en amont du pont de Hocht
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut</i>
		1 ^{re} SECTION.
	•	Travaux divers d'amélioration
		2 ^{me} SECTION.
16	•	Néant
		3 ^{me} SECTION
	•	Néant
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
17	•	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux secondaires d'amélioration
		A REPORTER fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
703,850 .	897,750 .	1,601,600 .	1,700,650 .	.	9,050 .	
"	19,000 .					
"	60,000 .					
"	39,000 .					
"	30,000 .	198,000 .	49,000 .	149,000 .	.	
"	30,000 .					
"	20,000 .					
"	7,000 .	7,000 .	7,000 .	"	"	
"	12,000 .	12,000 .	12,000 .	"	"	
"	6,000 .	21,000 .	36,000 .	"	15,000 .	
"	15,000 .					
"	8,000 .					
"	"	8,000 .	16,200 .	✓	8,200 .	
"	"					
"	3,000 .	3,000 .	3,000 .	"	.	
703,850 .	1,146,750 .	1,850,600 .	1,823,850 .	140,000 .	32,250 .	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
18	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	1 ^o Construction de perrés et travaux divers d'amélioration
	b.	2 ^o Établissement d'un garde-corps le long des quais de la dérivation amont de l'écluse n ^o 11, dans la traverse de Charleroi
19	c.	3 ^o Consolidation de la diguette du pont de Loup
		PROVINCE DE NAMUR.
	d.	4 ^o Construction de perrés, empierrement ou pavage du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
	a.	1 ^o Élargissement des pavages existants, et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts
20	b.	2 ^o Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières.
	c.	3 ^o Établissement de garde-corps, clôtures, construction de perrés et travaux secondaires d'amélioration
	d.	4 ^o Acquisition de terrains pour l'élargissement des digues.
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	1 ^o Construction d'un tablier définitif en remplacement du tablier provisoire en bois établi lors de la construction, en 1868, du pont dit des Moulins, à Antoing.
	b.	2 ^o Travaux divers d'amélioration
21	c.	3 ^o Construction d'un nouveau pont sur la Petite-Rivière, à la porte Morelle, à Tournai
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	d.	4 ^o Construction de trois aqueducs de 1 ^m 00 d'ouverture sur trois cours d'eau débouchant dans l'Escaut, à Heurne et à Hasper, dans le but d'améliorer le chemin de halage; travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
22	a.	1 ^o Exhaussement de certaines parties de digues des contre-fossés; construction de perrés et travaux divers d'amélioration
	b.	2 ^o Démolition de l'ouvrage à couronne des fortifications de Mons; abaissement du plafond et de l'empâtement des murs de quai du bassin du chemin de fer de Mons à Manage; abaissement du buse amont de l'écluse du pont-canal, etc.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
793,850 "	1,146,750 "	1,940,600 "	1,823,850 "	140,000 "	32,250 "	
"	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"	"	
"	30,000 "		"			
"	10,000 "					
"	30,000 "	75,000 "	35,000 "	40,000 "	"	
"	5,000 "					
"	1,000 "					
"	4,400 "	11,000 "	28,800 "	"	16,900 "	
"	3,500 "					
"	3,000 "					
"	15,000 "					
"	7,000 "					
"	50,000 "	73,600 "	7,900 "	65,700 "	"	
"	1,600 "					
"	10,000 "	28,000 "	46,700 "	"	18,700 "	
"	18,000 "					
793,850 "	1,345,250 "	2,139,100 "	1,952,250 "	254,700 "	67,850 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing</i>	
23	a.	1° Travaux secondaires d'amélioration	
	b.	2° Construction de quais	
		<i>Lys.</i>	
24	a.	1° Travaux divers d'amélioration dans la Flandre occidentale	
	b.	2° — — — orientale	
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>	
25	a.	1° Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre occidentale	
	b.	2° Construction de garde-corps aux abords de plusieurs ponts, et travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale.	
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>	
26	a.	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
27	a.	1° Travaux secondaires d'amélioration et achat de terrains pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement	
	b.	2° Exhaussement d'une partie du terrain dépendant du canal de raccordement	
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
	c.	3° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>	
28	a.	Travaux secondaires d'amélioration	
		<i>Canal de Plasschendaels, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>	
29	a.	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, et travaux secondaires d'amélioration	
		<i>Canal de Selsaets à la mer du Nord.</i>	
30	a.	Travaux divers d'amélioration dans les provinces des deux Flandres	
		<i>Canal de le Moervaert et la Zuilleede.</i>	
31	a.	Travaux secondaires d'amélioration	
		A REPORTER.	fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
703,850 »	1,345,250 »	2,139,100 »	1,052,250 »	254,700 »	67,850 »	
»	3,000 »	21,500 »	13,500 »	8,000 »	»	
»	18,500 »					
»	1,500 »	3,300 »	»	3,300 »	»	
»	1,800 »					
»	5,000 »	8,800 »	6,500 »	2,300 »	»	
»	3,800 »					
»	4,000 »	4,000 »	»	4,000 »	»	
»	1,400 »	23,600 »	28,100 »	»	4,500 »	
»	13,200 »					
»	9,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	2,000 »					
»	10,000 »	10,000 »	11,500 »	»	1,500 »	
»	6,500 »	6,500 »	50,400 »	»	23,900 »	
»	400 »	400 »	400 »	»	»	
703,850 »	1,425,350 »	2,219,200 »	2,044,450 »	272,300 »	97,550 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Rupel.</i>
32	"	Continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.
		<i>Dyle et Demer.</i>
33	"	Travaux secondaires d'amélioration.
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
34	"	Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés
		<i>Plantations.</i>
35	"	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
36	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport.
37	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
793,850 »	1,425,350 »	2,219,200 »	2,044,450 »	272,300 »	07,550 »	
»	- 1,000 »	1,000 »	1,000 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	6,000 »	6,000 »	56,000 »	»	50,000 »	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
853,850 »	1,437,350 »	2,291,200 »	2,166,450 »	272,300 »	147,550 »	
AUGMENTATION. . fr				124,750 »		
81,000 »	205,000 »	501,500 »	500,750 »	90,750 »	»	
45,000 »	62,000 »					
15,000 »	55,000 »					
100,000 »	25,000 »					
2,500 »	1,000 »					
243,500 »	348,000 »	591,500 »	590,750 »	90,750 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
58	a.	1° Continuation des travaux de rectification de la rive droite du chenal de l'avant-port, le long de l'ouvrage à couronne; perrés maçonnés sur la rive et établissement de postes d'amarrage
	b.	2° Enlèvement des lunettes militaires et des maçonneries des radiers et piles des anciennes écluses de Slykens, et dévasement de l'arrière-port
		CÔTES.
39	a.	1° Continuation des travaux de construction de perrés maçonnés en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
	b.	2° Rectification de la digue du Comte Jean, entre le chemin creux qui conduit à l'estran et le chemin de fer, à l'est de la ville de Blankenberghe
		PHARES ET FANAUX.
40	"	Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux.
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
41	"	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications fr.
		TOTAUX DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
42	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
43	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées
44	"	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils; frais d'habillement des gardiens des monuments
45	"	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAUX DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
243,500 »	348,000 »	391,500 »	500,750 »	90,750 »	•	
»	80,000 »	140,000 »	110,000 »	30,000 »	•	
»	60,000 »					
»	88,000 »	104,000 »	158,000 »	•	54,000 »	
»	16,000 »					
»	1,000 »	1,000 »	1,000 »	•	»	
243,500 »	593,000 »	836,500 »	749,750 »	120,750 »	34,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				86,750		
35,000 »	• •	35,000 »	35,000 »	•	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	•	»	
728,370 »	10,000 »	738,370 »	725,970 »	12,400 »	•	
745,560 »	13,000 »	758,560 »	758,560 »	20,000 »	»	
42,200 »	»	42,200 »	40,000 »	2,200 »	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	•	»	
1,528,130 »	23,000 »	1,551,130 »	1,516,530 »	54,600 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
46	•	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
47	•	— — — — — Frais de route
48	•	— — — — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
40	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
50	•	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines
51	•	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
52	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
53	•	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,758,000 »	»	3,758,000 »	3,683,000 »	75,000 »	»	
300,000 »	242,000 »	542,000 »	561,000 »	»	19,000 »	
853,850 »	1,457,550 »	2,201,200 »	2,160,450 »	124,750 »	»	
243,500 »	593,000 »	836,500 »	749,750 »	86,750 »	»	
33,000 »	»	33,000 »	33,000 »	»	»	
1,528,130 »	23,000 »	1,551,130 »	1,516,530 »	34,600 »	»	
0,718,489 »	2,205,350 »	9,013,839 »	8,711,759 »	321,100 »	19,000 »	
			AUGMENTATION. . . . fr.		302,100 »	
40,810 »	»	40,810 »	40,810 »	»	»	
300 »	»	500 »	300 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
230,250 »	»	230,250 »	224,000 »	15,250 »	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	13,000 »	»	6,000 »	
344,160 »	15,000 »	359,160 »	349,910 »	15,250 »	6,000 »	
			AUGMENTATION. . . . fr.		9,250 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHERINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
54	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances
	d.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
55	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
56	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
57	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
121,040 »	»	803,940	735,040	48,900	»	Complément d'un crédit de 99,400 francs, justifié au projet de Budget amende de l'exer- cice 1873 (Voir page 14, n° 4 des Document parlementaires, session de 1872 1873)
480,200 »	»					
149,500 »	»					
55,200 »	»					
3,619,750 »	»	5,231,880	5,231,880	»	»	
1,612,130	»					
2,105,000 »	»	5,658,850	5,658,850	»	»	
3,016,300 »	»					
537,650 »	»					
1,401,400	»	1,860,580	1,860,580	»	»	
289,100 »	»					
81,780 »	»					
88,500 »	»					
13,555,250	»	13,555,250	15,500,350	48,900	»	

114

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
58	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
59	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général, à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . .
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
60	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
61	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
62	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc . . .
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		ACCROISSMENT.	DIMINUTION	
164,760	•					
296,565	•					
180,905	•	671,930	628,155	43,775	•	Seconde moitié d'un crédit de 87,650 francs, justifié au projet de Budget rectifié de l'exer- cice 1873 (Voir page 18, n° 4 des Documents parlementaires, session de 1872-1873)
29,700	•					
1,710,540	•					
1,610,000	•					
1,650,000	•	7,480,540	7,480,540	•	•	
850,000	•					
1,660,000	•					
104,546	•					
107,000	•	211,546	211,546	•	•	
2,982,500	•					
1,496,600	•	4,479,100	4,479,100	•	•	
3,550,500	•					
2,871,240	•	6,441,630	6,441,630	•	•	
40,000	•					
10,284,546	•	10,284,546	10,240,771	43,775	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
63	a	Direction centrale du service
	b	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d	Indemnités. — Frais de déplacement; intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes-convois, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
64	a	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-convois à l'essai, veilleurs, etc.
	c	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
65	•	Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois
<i>Frais d'exploitation :</i>		
66	a	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c	Usage de la station d'Herbesthal et des stations mixtes appartenant aux compagnies.
	d	Redevances aux compagnies de Mariemont et de Bascoup
67	•	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
68	•	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
69	•	Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
365,200	"					
1,434,800	"					
		4,723,000	4,582,750	141,150	"	Seconde moitié de différents crédits, justifiés au projet de Budget amendé de l'exercice 1873. (Voir page 21, n° 4 des Documents parlemen- taires, session de 1872-1873.) fr. 141,150
2,811,000	"					
112,000	"					
2,201,460	"					
1,010,400	"	3,540,960	3,540,960	"	"	
233,100	"					
220,000	"	220,000	220,000	"	"	
1,084,500	"					
252,820	"	1,537,820	1,537,820	"	"	
135,500	"					
65,000	"					
1,010,000	"	1,010,000	1,010,000	"	"	
200,000	"	200,000	200,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
11,242,680	"	11,242,680	11,101,530	141,150	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
70	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
71	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Triage des correspondances à expédier
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
72	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer éventuellement aux compagnies concessionnaires des lignes de paquebots belges, sur le Brésil, la Plata et le Chili, pour compléter, jusqu'à concurrence des sommes garanties par l'État, le produit des taxes des correspondances transportées par ces services (<i>credit non limitatif</i>)
73	"	Indemnité et remboursement du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).
74	"	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérims, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
76	"	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
77	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
213,600 "	"	1,718,150 "	1,683,750 "	34,400 "	"	Seconde moitié de différents crédits, justifiés au projet de Budget amendé de l'exercice 1873. (Voir page 25, n° 4 des Documents parlemen- taires, session de 1872-1873.)	
1,504,850 "	"						
100,700 "	"						
815,750 "	"	2,276,703 "	2,276,703 "	"	"		
25,200 "	"						
1,260,500 "	"						
175,343 "	"						
47,320 "	"	1,210,780 "	1,110,780 "	100,000 "	"		Complément de la somme garantie à la société concessionnaire des paquebots sur le Brésil, la Plata et le Chili, pour parfaire le produit des taxes maritimes. Cette dépense a été considérée comme temporaire parce qu'elle est destinée à des réductions à raison de l'augmentation suc- cessive des produits postaux.
413,320 "	"						
56,020 "	"						
44,120 "	"	650,000 "	10,000 "	"	"		
"	650,000 "						
10,000 "	"						
576,000 "	"						
5,141,723 "	650,000 "	5,791,723 "	5,657,323 "	134,400 "	"		
216,875 "	"	1,574,915 "	1,286,190 "	88,725 "	"	Complément d'un crédit de 165,000 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exer- cice 1873. (Voir page 28, n° 4 des Documents parlementaires, session de 1872-1873.)	
1,158,040 "	"						
636,300 "	"						
255,500 "	"	255,500 "	255,500 "	"	"		
2,266,715 "	"	2,266,715 "	2,177,990 "	88,725 "	"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
78	a.	Direction centrale du service
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête de Flandre
	c. ²	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la journée et par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
79	•	Huissier, lamaneurs, veilleurs, ouvriers, marins supplémentaires, agents à l'essai, etc., pour les différents services.
80	•	Remises aux comptables et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux vérificateurs et aux contrôleurs des recettes, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités pour la surveillance de l'embarquement des émigrants; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres (<i>Crédit non limitatif</i>).
81	•	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins :
<i>Traction et matériel :</i>		
82	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, etc
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Sparte.
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . : fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
41,000 »	»					
340,075 »	»					
287,354 »	»	683,429 »	678,620 »	4,800 »	»	Complément d'un crédit de 9,600 francs, justifié au projet de Budget amendé de l'exer- cice 1873. (Voir page 29, n° 4 des Documents parlementaires, session de 1872-1873)
7,000 »	»					
140,800 »	»	140,800 »	140,800 »	»	»	Suppression des charges temporaires inscrites au projet de Budget amendé de l'exercice 1873
900,000 »	»	900,000 »	900,000 »	»	»	
52,045 »	»	52,045 »	52,045 »	»	»	
425,000 »	»					
420,204 »	»					
1,500 »	»	881,504 »	1,143,504 »	»	262,000 »	
2,000 »	»					
23,800 »	»					
2,664,678 »	»	2,664,678 »	2,021,878 »	4,800 »	262,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
<i>SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
83	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacement et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
84	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception.
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmond'son, etc.
85	"	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses
86	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.
87	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.
88	"	Conférences des chemins de fer belges (Les crédits portés aux articles 2, litt. D, 84, 85, 83, 70, 75, 78 et 83, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et matériel		
3 ^e — — Transports		
4 ^e — — Postes		
5 ^e — — Télégraphes		
6 ^e — — Marine		
7 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
163,115 "	"	185,565 "	178,765 "	4,800 "	"	Complément d'un crédit de 11,100 francs justifié au projet de Budget annexe de l'exer- cice 1873. (Voir page 32, n° 4 des Documents parlementaires, session de 1872-1873)
20,450 "	"					
42,700 "	"	121,600 "	121,600 "	"	"	
50,300 "	"					
48,600 "	"					
655,240 "	"	655,240 "	655,240 "	"	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
1,001,405 "	"	1,001,405 "	996,605 "	4,800 "	"	
13,555,250 "	"	13,555,250 "	13,506,550 "	48,900 "	"	
10,284,546 "	"	10,284,546 "	10,240,771 "	43,775 "	"	
11,242,680 "	"	11,242,680 "	11,101,550 "	141,150 "	"	
5,141,725 "	650,000 "	5,791,725 "	5,657,325 "	134,400 "	"	
2,266,715 "	"	2,266,715 "	2,177,990 "	88,725 "	"	
2,604,678 "	"	2,604,678 "	2,921,878 "	4,800 "	262,000 "	
1,001,405 "	"	1,001,405 "	996,605 "	4,800 "	"	
55,156,997 "	650,000 "	55,806,997 "	55,602,447 "	466,550 "	262,000 "	
AUGMENTATION . fr.				204,550 "		

447

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
89	"	Frais de route et de séjour.
90	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
91	"	Frais de route et de séjour.
92	"	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
95	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
94	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
95	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
96	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
100 "	"	100 "	100 "	"	"	
4,000 "	"	4,000 "	4,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
"	74,000 "	74,000 "	74,000 "	"	"	
"	74,000 "	74,000 "	74,000 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
21,500 "	"	21,500 "	21,500 "	"	"	
21,500 "	"	21,500 "	21,500 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	458	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	472	Mines
IV.	474	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes — Marine.
V.	484	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics
VI.	ib.	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
1,442,965 »	15,000 »	1,457,965 »	1,416,465 »	41,500 »	»	
6,718,489 »	2,295,350 »	9,013,839 »	8,711,739 »	302,100 »	»	
344,160 »	15,000 »	359,160 »	349,910 »	9,250 »	»	
55,156,907 »	650,000 »	55,806,907 »	55,602,447 »	204,550 »	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
21,500 »	»	21,500 »	21,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
65,728,111 »	3,049,350 »	68,777,461 »	66,220,061 »	557,400 »	»	
AUGMENTATION fr.				557,400 »	»	

(464)

ANNEXE**— AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS****POUR L'EXERCICE 1874****TABLEAU**

*des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis
le 1^{er} avril 1872 jusqu'au 30 juin 1873, dressé conformément à
l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.*



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1218	Lambert, T.	Ingénieur des ponts et chaussées.	10 janv. 1872.	Grand-Halleux	14 nov. 1805.
1219	Dewez, Th.-G.	Chef de convoi	20 Id.	Gilly	6 mars 1807.
1220	Beyns, J.-B.	Garde-convoi	15 Id.	Bruxelles	7 mai 1807.
1221	Wuyts, J.-J.	Facteur rural	5 Id.	Herenthals	28 fév. 1815.
1222	Remy, E.-J.	Id.	22 Id.	Rochefort.	15 fév. 1810.
1225	Heeq, J.-J.-A.	Facteur de perception	2 fév. 1872.	Anderlues.	9 déc. 1804.
1224	Willhain, H.	Facteur rural	1 Id.	Forges.	12 août 1811.
1225	Van Meus (*), J.-B.	Ingénieur des ponts et chaussées.	15 mars 1870.	Bruxelles	23 janv. 1805
1226	Chabot, B.-L.	Facteur de station.	20 sept. 1871.	Celles	23 juin 1820.
1227	Deroo, Th.-C.-C.	Éclusier-receveur	30 oct 1871.	Nieuport	28 juin 1700.
1228	Leys, P.-F.	Agréé	5 déc. 1871.	Baersrode	25 janv. 1812.
1229	Cabartaux, G.	Portier au chemin de fer. . .	27 janv 1872.	Ans et Glain.	23 mai 1700.
1230	Delgotal, A.-J.	Conducteur des ponts et chaussées.	10 janv. 1872.	Fraipont	21 sept 1804.
1231	Pierart, Ch.-E.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	10 Id.	La Buissière.	6 fév. 1805.
1232	Lebens, J.-F.-Th.	Ingénieur des ponts et chaussées.	10 Id.	Gronsfeld.	6 déc. 1805.
1235	Favresse, Ed.-J.	Éclusier.	20 Id.	Gosselies	26 avril 1811.
1234	Dedonder, J.-B.	Messager à l'administration des chemins de fer.	27 Id.	Bruxelles	1 ^{er} sept. 1811.
1235	Bernard, P.-J.	Facteur rural des postes. . .	14 Id.	Habay-la-Neuve. . . .	12 oct. 1813.
1236	Schiba, A.	Garde-convoi	15 Id.	Anderlecht	22 oct. 1814.
1237	Thienpont, J.-L.	Messager au chemin de fer . .	20 fév. 1872.	Gand	10 juill. 1706.
1238	Debrauwere, H.-F.-Ch . . .	Percepteur des postes. . . .	15 Id.	Nieuport	23 mai 1802.
1239	Doncker, Ch.-F.-J	Id.	15 Id.	Ypres.	2 mai 1803.
1240	Schiltz, E.-J.	Chef de station.	14 Id.	Luxembourg.	9 oct. 1806.
1241	Meunier, F.	Percepteur des postes. . . .	15 Id.	Bruxelles	24 avril 1805.
1242	Raes, M.-J.	Facteur rural	27 Id.	Villers-le-Temple . . .	13 déc. 1813.
1245	Herman, J.-H.	Facteur de perception. . . .	27 Id.	Liège	13 nov. 1816.
1244	Walgrave, A.	Id.	8 Id.	Somerghem	21 juin 1818.
1245	Lemaire, L.	Facteur rural	2 Id.	Ath.	12 juill. 1832.
1246	Deceuninck, A.-P.	Sergent d'eau	16 avril 1872.	Bruges.	9 avril 1802.
1247	Thimister, Ch.-P.-J. . . .	Inspecteur des postes	5 Id.	Verviers	28 janv. 1816.
1248	Wittebroodt, F.-J.	Chef éclusier	30 oct. 1871.	Breedene.	1 ^{er} mars 1700.
1249	Bailleux, I.-A.	Facteur de station.	15 janv. 1872.	Mont-sur-Marchiennes.	20 avril 1834.
1250	Rassart, Ed.-J.	Facteur rural	18 mars 1872.	Beaumont.	12 oct. 1811.

(*) Pension révisée.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
"	37 8	37 8	5,000	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} .	2,807	1 fév. 1872.	14 mars 1872.
27 1	11 10	38 11	2,050	Art. 3, 8 et 13.	1,353	Id.	Id.
33 4	0 2	30 6	1,700	Id.	1,133	Id.	Id.
25 0	7 0	33 6	800	Art. 3 et 8.	400	Id.	Id.
30 7	"	30 7	800	Id. § 2.	444	Id.	Id.
29 "	"	29 "	800	Art. 3 et 8.	421	1 mars 1872.	Id.
35 "	"	35 "	800	Id.	509	Id.	Id.
7 "	35 10	42 10	5,000	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	3,333	1 avril 1870.	21 mai 1872.
"	15 11	15 11	1,516 67	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} .	371	1 oct. 1871.	Id.
"	50 2	30 2	1,250	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} .	580	1 nov. 1871.	Id.
"	10 10	10 10	1,014	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} .	509	1 janv. 1872.	Id.
"	35 6	35 6	993 53	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} .	542	1 fév. 1872.	Id.
24 7	12 6	37 1	2,800	Art. 1 ^{er} et 8.	1,780	Id.	Id.
"	45 11	45 11	5,200	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 13 et loi du 26 mai 1850.	2,133	Id.	Id.
24 8	10 1 15	40 0	5,000	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	3,333	Id.	Id.
"	25 0	25 0	810	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} et loi du 27 mai 1850.	520	Id.	Id.
"	40 0	40 0	1,271 68	Id.	797	Id.	Id.
35 3	"	35 5	750	Art. 3 et 8, § 2.	480	Id.	Id.
18 1	"	18 1	1,050	Id.	535	Id.	Id.
"	34 4	34 4	1,271 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} .	671	1 mars 1872.	Id.
"	30 10	50 10	2,500	Id.	1,185	Id.	Id.
"	40 8	40 8	2,453 33	Id.	1,534	Id.	Id.
3 2	41 5	44 7	2,733 33	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	1,822	Id.	Id.
3 6	59 6	45 "	5,500	Id.	2,333	Id.	Id.
25 5	1 4	26 7	800	Art. 3 et 8.	583	Id.	Id.
21 5	" 0	22 2	1,093 33	Id.	458	Id.	Id.
27 3	" 5	27 8	800	Id.	401	Id.	Id.
16 10	"	16 10	750	Art. 3 et 8, § 2.	220	Id.	Id.
"	19 4	19 4	900	Id. § 1 ^{er} .	267	1 mai 1872.	Id.
"	57 7	37 7	6,466 67	Id. § 1 ^{er} .	3,750	Id.	Id.
"	40 "	40 "	1,250	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} .	700	1 nov. 1871.	10 juill. 1872.
"	8 8	8 8	1,541 07	Art. 4 et 8, § 1 ^{er} .	178	1 fév. 1872.	Id.
33 7	7 10	41 5	800	Art. 3, 8 et 13.	533	1 avril 1872.	Id.
A REPORTER. . . fr.					30,230		

119

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1251	Provo, P.-F.-H.	Facteur de perception.	12 avril 1872.	Bailleul	16 avril 1825.
1252	Dumortier, G.	Id.	12 Id.	Avelghem.	21 nov. 1828.
1255	Metz, H.-J.-A.	Facteur rural.	5 avril 1872.	Bastogne	2 janv. 1851.
1254	Demeester, V.	Id.	12 Id.	Hulste	22 oct. 1841.
1255	Mailleur, M.-J.	Id.	20 mai 1872.	Stavelot.	9 juill. 1810.
1256	Deman, J.-E.	Garde-dunes.	16 avril 1872.	Breedene	11 avril 1827.
1257	Moyaerts, J.	Messager à l'administration cen- trale.	1 mai 1872.	Corswarem.	25 oct. 1744.
1258	Chaltin, J.-J.	Facteur des postes en disponi- bilité	29 Id.	Surice	30 mai 1814.
1259	Delforge, Hip.-L.	Garde convoi.	31 Id.	Leuze	10 déc. 1815.
1260	Legrand, H.-J.	Facteur rural.	29 Id.	La Gleize	27 avril 1856.
1261	Kiebooms, F.	Id.	10 juin 1872.	Putte	12 oct. 1801.
1262	Godart, A.-J.	Id.	26 Id.	Saint-Ghislain.	20 oct. 1802.
1263	Deflandre, L.-J.	Ingénieur principal des mines	24 Id.	Beyac-Heusay	21 mars 1806.
1264	Aerts, H.	Pontonier	15 Id.	Gheel	10 juill. 1802.
1265	Wauthier, J.-F.-H.	Id.	9 juill. 1872.	Marchienne-au-Pont	15 juill. 1800.
1266	Minkenbergh, J.-F.	Messager	9 Id.	Ruremonde	15 mai 1805.
1267	Mairy, T.-M.	Facteur rural.	11 Id.	Namur	12 mars 1809.
1268	Renier, F.-X.	Id.	10 Id.	Roulers.	31 juill. 1810.
1269	Patrouille, P.-H.	Id.	12 Id.	Virton	24 juill. 1815.
1270	Henderyck, L.-B.	Id.	10 Id.	Furnes	11 oct. 1825.
1271	Yrancken, G.-J.	Id.	27 nov. 1871.	Momalle	25 fév. 1810.
1272	Maerten, P.-J.	Garde-port	27 avril 1872.	Lombartzyde.	7 déc. 1804.
1273	Provot, D.-J.	Garde-convoi.	26 juin 1872.	Anvers	29 avril 1807.
1274	Wyckmans, P.-J.	Chef de convoi	50 Id.	Contich	15 nov. 1809.
1275	Blondé, P.-J.-F.	Contre-maitre du service des se- cours maritimes	17 juill. 1872.	Nieuport	6 mars 1814.
1276	De Lom de Berg, Ch.-Th.-H.	Inspecteur des postes.	28 août 1872.	Venloo	18 mai 1808.
1277	Delanois, Ch.-J.	Chef de convoi.	30 Id.	Ilyon	26 mai 1814.
1278	Rusé, P.-B.	Facteur des postes	31 Id.	Bruxelles	14 juin 1814.
1279	Gerards, P.-J.-B.	Id.	31 Id.	Id.	4 juill. 1815.
1280	Franck, J.	Chef de convoi	50 Id.	Gemmenich	9 mars 1816.
1281	Piot, G.-G.-A.	Commis au chemin de fer	51 Id.	Louvain	30 oct. 1817.
1282	Poulin, P.-J.	Chef de convoi.	50 Id.	Antoing	8 oct. 1819.
1283	Vanthournout, F.	Facteur des postes	31 Id.	Gits.	22 déc. 1820.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.		REPORT. . . . fr.	36,250 "		
13 9 "	" 4 "	14 1 "	800 "	Art. 3 et 8.	204 "	1 mai 1872	10 juill. 1872.
10 0 "	" "	10 0 "	800 "	Art. 5 et 8, § 2 et 14.	175 "	Id	Id.
14 5 "	2 5 "	16 9 "	750 "	Art. 3 et 8	222 "	Id.	Id.
8 5 "	" "	8 5 "	700 "	Art. 4 et 8, § 2 et 14.	175 "	Id.	Id.
24 1 "	" "	24 1 "	800 "	Art. 5 et 8, § 2.	350 "	1 juin 1872.	Id.
"	12 2 "	12 2 "	700 "	Id. § 1 ^{er} et 14.	175 "	1 mai 1872.	12 sept. 1872.
"	35 " "	55 " "	1,291 07	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	695 "	1 juin 1872.	Id.
"	" "	50 1 "	1,100 "	Art. 5 et 9, § 2 et 13.	733 "	Id "	Id.
27 5 "	" "	27 5 "	1,700 "	Art. 5 et 8, § 2.	847 "	Id.	Id.
9 3 "	1 1 "	10 4 "	749 17	Art. 5, 8 et 14	175 "	Id.	Id.
26 4 "	5 8 "	50 " "	750 "	Art. 1 et 8	401 "	1 juill. 1872.	Id.
26 2 "	5 " "	51 2 "	800 "	Id.	442 "	Id.	Id.
44 1 "	" "	44 1 "	4,785 53	Art. 1 ^{er} et 8, § 2 et 15.	5,183 "	Id.	Id.
"	30 5 "	50 5 "	657 50	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	507 "	Id.	Id.
"	56 8 "	56 8 "	660 "	Id.	372 "	1 août 1872.	Id.
"	41 1 "	41 1 "	1,500 "	Id.	948 "	Id.	Id.
32 6 "	" 7 "	55 1 "	800 "	Art. 5 et 8	479 "	Id.	Id.
26 " "	" 6 "	26 6 "	800 "	Id.	384 "	Id.	Id.
28 5 "	" "	28 5 "	800 "	Id.	410 "	Id	Id.
22 5 "	4 " "	26 5 "	750 "	Id.	349 "	Id.	Id.
21 6 "	" 8 "	22 2 "	800 "	Id.	320 "	1 déc. 1871.	10 nov. 1872.
"	50 1 "	50 1 "	750 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	547 "	1 mai 1872.	Id.
24 9 10	16 2 22	41 " "	1,646 67	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	1,097 "	1 juill. 1872	Id.
50 5 "	" 5 "	50 8 "	2,046 67	Art. 3 et 8	1,159 "	Id.	Id.
53 4 "	" "	53 4 "	216 25	Id § 2.	131 "	1 août 1872.	Id.
"	45 6 "	45 6 "	5,095 35	Id. § 1 ^{er} et 13	5,595 "	1 sept. 1872.	Id.
"	" "	22 " "	1,900 "	Art. 5 et 9	971 "	Id.	Id
25 5 "	7 9 "	55 " "	1,100 "	Art. 5 et 8	656 "	Id.	Id
35 7 "	" 5 "	55 10 "	1,102 50	Id.	717 "	Id.	Id.
"	" "	52 " "	2,100 "	Art. 5 et 9	1,397 "	Id.	Id.
"	20 " "	20 " "	2,600 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	1,100 "	Id.	Id.
22 8 "	9 9 "	52 5 "	1,900 "	Art. 5 et 8	1,068 "	Id.	Id.
16 " "	12 9 "	28 9 "	1,102 50	Id.	550 "	Id.	Id.
				A REPORTER. . . . fr.	60,176 "		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE	de NAISSANCE.
1284	Willems, P.-L.	Facteur rural	31 août 1872.	Vilvorde	18 mars 1825.
1285	Delonguespée, J.-B.-L.	Commis des postes.	30 Id.	Leuze	5 avril 1825.
1286	Laureys, J.	Facteur des postes	31 Id.	Bruxelles	5 avril 1851.
1287	Place, J.-B.	Sergent d'eau	10 sept. 1872.	Nimy	5 mai 1813.
1288	Georis, A.-A.	Percepteur des postes.	30 Id.	En Catalogne.	8 juin 1813.
1289	Petit, P.-L.-N.	Capitaine de vaisseau.	20 Id.	Calais	13 nov. 1804.
1290	Gaessens, H.	Chef de convoi.	30 août 1872.	Gronsveld	5 juin 1812.
1291	Scourneau, E.-E.	Pontonier.	10 sept. 1872.	Senefte.	24 sept. 1797.
1292	Petersen, J.-L.	Messenger des ponts et chaus- sées.	7 Id.	Anvers	20 janv. 1812.
1293	Verdict, H.	Percepteur des postes.	22 oct. 1872.	Willebroeck	15 août 1815.
1294	Walry, A.	Garde-convoi	25 nov. 1872.	Oostacker.	19 sept. 1801.
1295	Giddelo, J.	Garde rivière	13 Id.	Lanaeken	7 déc. 1802.
1296	Votion, F.-L.	Pontonier.	23 Id.	Thuin	12 oct. 1803.
1297	Fouillens, J.-J.	Chef de convoi.	12 Id.	Bruxelles	24 juin 1805.
1298	Devallée, Ch.-J.-M.	Contrôleur des postes.	3 Id.	Namur	10 janv. 1807.
1299	Debue, F.	Facteur au chemin de fer	27 Id.	Hal	24 sept. 1807.
1300	Jonnart, R.-L.	Commis au chemin de fer	27 Id.	Mons	21 avril 1812.
1301	Gheysens, F.-X.	Facteur rural	13 Id.	Deerlyk.	2 avril 1814.
1302	Radelet, P.-J.	Id.	23 Id.	Seraing.	21 sept. 1816.
1303	Staveaux, J.-B.	Id.	23 Id.	Pesches.	3 fév. 1818.
1304	Verhaegen, J.-B.	Machiniste au chemin de fer.	16 déc. 1872.	Anvers	30 mai 1818.
1305	Collart, F.-J.	Sergent d'eau	25 oct. 1872.	Lustin	20 mai 1804.
1306	Oger, B.-J.	Facteur rural	23 nov. 1872.	Meux	3 fév. 1810.
1307	Dulier, Th.-G.	Id.	27 Id.	Nivelles.	2 sept. 1811.
1308	Devriendt, P.-J.	Chef de convoi.	20 déc. 1872.	St-Jans-Cappel	19 déc. 1794.
1309	Mairesse, J.-B.-J.	Facteur rural	22 janv. 1873.	Macon	17 mai 1800.
1310	Vanhuffel, veuve Bossaert.	Veuve de postillon.	22 Id.	"	"
1311	Fayt, veuve Gilbert.	Id.	22 Id.	"	"
1312	Mérny, V.	Facteur rural	24 Id.	Bouillon.	20 nov. 1822.
1313	Londos, J.-B.	Facteur de perception.	15 fév. 1873.	Wavre	20 fév. 1828.
1314	Hirsoux, J.-L.	Facteur rural	10 Id.	Courcelles	23 sept. 1837.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1814 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires						
Ans M. Jours	Ans M. Jours.	Ans M. Jours.		REPORT. fr.	60,175 °		
16 3 °	°	10 3 °	750 °	Art. 3 et 8, § 2.	221 °	1 sept. 1872.	10 nov. 1872.
°	22 1 °	22 1 °	2,000 °	Id. § 1 ^{er}	670 °	Id.	Id.
17 ° °	°	17 ° °	1,100 °	Id. § 2	340 °	Id.	Id.
°	38 4 °	38 4 °	1,100 °	Id. § 1 ^{er}	048 °	1 oct. 1872.	Id.
°	25 3 °	25 3 °	2,500 °	Id. § 1 ^{er}	071 °	Id.	Id.
°	°	56 8 12	°	Art. 2, 14, 17 et 31 de la loi du 24 mai 1838, lois des 25 février 1842 et 28 juillet 1871, ainsi que le tableau annexé à cette der- nière loi	4,320 °	20 sept. 1872.	31 janv. 1873.
27 5 °	1 3 °	28 8 °	2,100 °	Art. 3 et 8	1,087 °	1 sept. 1872.	5 fév. 1873.
°	21 7 °	21 7 °	715 °	Id. § 1 ^{er}	237 °	1 oct. 1872.	Id.
1 6 °	35 4 °	34 10 °	1,142 40	Art. 3 et 8 et loi du 27 mai 1856.	617 °	Id.	Id.
°	24 4 °	24 4 °	1,052 50	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	386 °	1 nov. 1872.	Id.
34 5 °	° 0 °	35 2 °	1,700 °	Art. 1 ^{er} et 8.	1,083 °	1 déc. 1872.	Id.
°	47 4 °	47 4 °	800 °	Id. § 1 ^{er} et 13	533 °	Id.	Id.
°	40 5 °	40 5 °	600 °	Id. § 1 ^{er}	375 °	Id.	Id.
31 ° °	°	31 ° °	2,100 °	Id. § 2	1,183 °	Id.	Id.
°	44 5 °	44 5 °	4,800 °	Id. § 1 ^{er} et 13	5,200 °	Id.	Id.
3 11 °	35 5 °	30 4 °	1,800 °	Art. 1 ^{er} et 8.	1,108 °	Id.	Id.
°	31 ° °	31 ° °	2,600 °	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	1,240 °	Id.	Id.
25 1 °	5 ° °	30 1 °	750 °	Art. 3 et 8	390 °	Id.	Id.
27 4 °	°	27 4 °	805 °	Id. § 2.	400 °	Id.	Id.
29 3 15	6 1 24	35 5 °	805 °	Art. 3 et 8	504 °	Id.	Id.
28 10 °	°	28 10 °	2,000 °	Id. § 2.	1,045 °	1 janv. 1873.	Id.
°	31 ° °	31 ° °	1,100 °	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	524 °	1 nov. 1872.	22 mars 1873.
29 10 °	4 0 °	34 7 °	800 °	Art. 3 et 8	492 °	1 déc. 1872.	Id.
21 2 °	15 10 °	37 ° °	800 °	Id.	502 °	Id.	Id.
35 3 °	°	35 3 °	2,100 °	Art. 1 ^{er} et 8, § 2.	1,345 °	1 janv. 1873.	Id.
20 11 °	2 8 °	32 7 °	806 67	Art. 1 ^{er} et 8.	471 °	1 fév. 1873.	Id.
°	°	°	°	Art. 14 de la loi du 19 frimaire an vii, et § final de l'art. 65 de celle de 1844.	150 °	1 avril 1873.	28 avril 1873.
°	°	°	°	Id.	120 °	1 janv. 1873.	Id.
26 9 °	1 3 °	28 ° °	756 67	Art. 3 et 8	382 °	1 fév. 1873.	7 mai 1873.
14 7 °	4 1 °	18 8 °	800 °	Id.	262 °	1 mars 1873.	Id.
10 7 °	° 5 °	11 ° °	807 50	Art. 3, 8 et 14	175 °	Id.	Id.
				A REPORTER. fr.	85,172 °		

-ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1315	Lahu, F.-V.	Chef de convoi	14 mars 1875.	Epernon	25 nov. 1798.
1316	Servais, Th.-J.-A.	Chef de station	10 Id.	Louvain.	22 sept. 1805.
1317	Federsphil, N.-L.	Facteur des postes	10 Id.	Juliers (Prusse)	7 sept. 1800.
1318	Brackx, L.-F.	Pilote	31 janv. 1875.	Mariakerke	20 sept. 1817.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1874.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours		REPORT. . . . fr.	75,172 "		
31 11 "	"	31 11 "	2,100 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 2	1,218 "	1 avril 1873.	7 mai 1873.
"	36 11 "	36 11 "	4,590 "	Id. § 1 ^{er}	2,493 "	Id.	Id.
20 11 "	4 4 "	31 3 "	1,008 33	Art. 3 et 8	500 "	Id.	Id.
"	"	30 5 "	2,500 "	Art. 5 et 9	1,602 "	1 fév. 1873.	9 mai 1873.
				TOTAL. . . . fr.	91,045 "		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} avril 1872 au 30 juin 1873, au nombre de 51, s'élèvent ensemble à.					26,808 "		
				RESTE fr.	64,237 "		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 30 juin 1873, les pensions inscrites, au nombre de 1,518, s'élèvent à. . fr.					871,184 "		
Et les pensions éteintes, au nombre de 700, à. fr.					418,822 "		
				RESTE. . . . fr.	452,362 "		

{^}

(N° 130.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1872-1873.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1874.

ART. 128. — *Tableau des monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, en voie d'exécution et dont le payement se trouve échelonné sur plusieurs exercices.*

DÉSIGNATIONS.	DÉPENSE TOTALE.	PART DE L'ÉTAT.	PART des établissements ou administrations intéressées	SOMMES LIQUIDÉES jusques et y compris l'exercice 1871.
Buste en marbre de Dodoens, destiné à l'Académie de médecine . . .	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste en marbre de l'anatomiste Philippe Verheyen, destiné à l'Académie de médecine	1,000 »	1,000 »	»	»
Buste en marbre de Palfyn, destiné à l'Académie de médecine. . . .	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation.	2,000 »	2,000 »	»	»
Console destinée au buste du baron de Gerlache	425 »	425 »	»	»
Buste en marbre de Defacqz, destiné à la Cour de cassation. . . .	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste de Vésale, destiné à l'Académie de médecine	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste d'Hippocrate, destiné à l'Académie de médecine.	2,000 »	2,000 »	»	»
(Imputable sur crédit général, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, etc.)				
TOTAUX fr.	14,525 »	14,525 »	»	»

L'administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir Vanhelmont, Agneessens, Van Eyck, etc. — Des arrangements pas faite encore, quoique les parts de la province, de la commune et de l'État soient réglées.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1872.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET			Observations.
	1873.	1874.	à venir.	
				NOTE GÉNÉRALE.
				Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
a) 1,000 "	1,000 "	"	"	a) Contrat du 25 mai 1872. La somme de 2,000 francs est payable par moitié, la première après approbation du modèle, la seconde après livraison du buste.
b) 950 "	950 "	"	"	b) Contrat du 12 juillet 1872. Payable par moitié 1° après approbation du modèle, 2° après livraison du buste.
c) 2,000 "	"	"	"	c) Contrat du 22 juin 1872. Part de l'État payable comme ci-dessus.
"	d) 1,000 "	1,000 "	"	d) Contrat du 8 juillet 1872. Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation, la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
e) 425 "	"	"	"	e) Travail confié à M. Aug. Vandenkerckhoven, sculpteur à Bruxelles.
f) 1,000 "	1,000 "	"	"	f) Contrat du 27 juin 1872. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
g) "	1,000 "	1,000 "	"	g) Contrat du 18 juillet 1873. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
h) "	1,000 "	1,000 "	"	h) Contrat du 20 juin 1873. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
5,375 "	5,050 "	3,000 "	"	

gements définitifs ne sont pas encore intervenus, sauf pour ce qui concerne le monument Vanbelmont, dont la commande n'est cepen-